

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2015

AUTOMATICITÉ DU DÉCLENCHEMENT DE MESURES D'URGENCE EN CAS DE PICS DE POLLUTION - (N° 3287)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD14 (Rect)

présenté par
M. de Rugy, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 53, substituer à l'abréviation :

« mg/m³ »,

les mots :

« milligrammes par mètre cube ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.